

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-223 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le mardi 16 décembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : lundi 8 décembre 2025 - Secrétaire de séance : André MOINGEON

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 64 - Nombre de pouvoirs : 7 - Nombre de votants : 71

Etaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Hélène BROUSSE, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Serge MERLE, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Claire RAMONDOT, Elisabeth LAROCHE, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN (*jusqu'à la délibération n°2025-255*), Nazarello ALONSO (*jusqu'à la délibération n°2025-245*), Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Gaël ALLAIN (*à partir de la délibération n°2025-222*), Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Sylvie SONNERY (à Daniel GUEUR), Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Françoise GARIBIAN (à Estelle BARBARIN), Dominique DALLOZ (à André MOINGEON), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Eric BEAUFORT (à Lionel CHAPPELLAZ), Roselyne BURON (à Bernard GUERS).

Etait excusé et suppléé : Dominique DELOFFRE (par Hélène BROUSSE).

Etaient excusés : Lionel MANOS, Jean-Luc RAMEL, Jean-Alex PELLETIER, Frédéric BARDOT, Michel MITANNE, Sylviane BOUCHARD.

Etaient absents : Jean PEYSSON, Joël MATHY, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Maël DURAND, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET.

Objet : Covoiturage - Poursuite du service d'exploitation des lignes de covoiturage spontané à destination du PIPA et du CNPE du Bugey et mise service d'une plateforme de covoiturage pour l'ensemble du territoire communautaire, plans de financement pour la période de mars 2026 à septembre 2028

VU l'axe 3.2 du projet de territoire ;

VU la délibération 2021-180 portant sur la poursuite du dispositif des lignes de covoiturage ;

VU la délibération 2022-014 portant sur la mise en place d'une convention de prestation de service relative aux lignes de covoiturage desservant le PIPA et le CNPE du Bugey ;

VU la délibération 2022-076 portant sur la convention de versement des indemnités de covoiturage ;

VU la délibération 2023-145 portant sur la poursuite du service de lignes de covoiturage ;

VU l'avis favorable de la commission mobilité du 16 septembre 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 2 décembre 2025 ;

M. Marcel JACQUIN, vice-président, rappelle que la CCPA est investie depuis 2019 dans la mise en œuvre d'un service de lignes de covoiturage spontané pour la desserte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain et de la Centrale EDF du Bugey. Ce projet était mené en partenariat avec le Syndicat Mixte du PIPA, la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné (CCBD) et EDF. Il a été poursuivi jusqu'à début mars 2025.

.../...

En mars 2025, la CCPA a décidé d'élargir son offre de covoiturage à l'ensemble des habitants de son territoire. Aussi, en phase expérimentale, un contrat d'une année a été signé avec le prestataire ECOV pour poursuivre l'exploitation des lignes de covoiturage spontané « covoit'ici » pour la desserte du PIPA et de la Centrale EDF du Bugey et un second contrat d'une durée similaire a été conclu avec la plateforme de covoiturage anticipé KAROS. Le service public créé sur la plateforme KAROS « En covoit'PLAINE DE L'AIN » permet à tous les habitants de la CCPA de disposer d'un outil permettant de covoiturer pour les trajets du quotidien.

EDF a souhaité maintenir son partenariat pour cette phase expérimentale d'une année, le SM PIPA et la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné se sont retirés du projet.

Les lignes de covoiturage, malgré la modification de deux lignes, la suppression des deux arrêts situés sur le territoire des Balcons du Dauphiné, la suppression de la garantie départ, des indemnités sièges libres et de l'animation incluant le développement de la communauté de covoitureurs « covoit'ici », ont une fréquentation très élevée, en moyenne, 3300 covoiturages ont été réalisés chaque mois, soit plus de 150 covoiturages réalisés chaque jours ouvrés.

La plateforme de covoiturage anticipé a, quant à elle, permis en moyenne 300 covoiturages par mois. Cette différence de fréquentation s'explique du fait de l'ancienneté et d'implantation des 2 services. Rappelons que les lignes de covoiturage spontané existent depuis 5 ans alors que la plateforme de covoiturage Karos n'est en service que depuis 8 mois.

Les premiers résultats de cette expérimentation ont été présentés lors de la commission mobilité du 16 septembre 2025. Les élus ont validé la relance, via une plateforme d'achat, du marché de covoiturage spontané sur le périmètre des lignes existantes, voire leurs extensions via un ou deux arrêts supplémentaires, avec le prestataire Ecov et ont demandé que soit également relancé la prestation avec la plateforme de covoiturage anticipé Karos afin d'offrir un service public à l'ensemble des communes et habitants de la CCPA.

Le dispositif prévoit le versement d'indemnités de covoiturage, au sens de la loi LOM : participation de la collectivité au partage de frais entre les passagers et les conducteurs afin de réduire le coût pour le passager.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Budget prévisionnel et plan de financement
pour la poursuite du service de lignes de covoiturage et la poursuite du service public de covoiturage
anticipé via une plateforme

Montant estimé pour le fonctionnement d'une année : mars 2026 – Septembre 2028

Dépenses €	Montant HT en euros	Recettes €	Montant demandé
En investissement			
Installation nouveau panneau à Meximieux-Plaine des jeux - Ecov	15 000 € HT		
Installation nouveau panneau chantier EPR2 - Ecov	15 000 € HT	EDF	15 000 € HT
		Auto financement CCPA	15 000 € HT
TOTAL Investissement	30 000 € HT		30 000 € HT
En fonctionnement			
Exploitation des lignes - Ecov	90 000 € HT	Fonds vert (2025-2026)	100 000 € HT
Exploitation des lignes - Karos	88 000 € HT		
Incitations Financières (IPP)	173 000 € HT	EDF	21 000 € HT
		Auto financement CCPA	230 000 € HT
TOTAL Fonctionnement	351 000 € HT	TOTAL	351 000 € HT
TOTAL	381 000 € HT		381 000 € HT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et son plan de financement.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à mettre en œuvre la poursuite du projet, notamment par la signature des marchés et conventions avec les centrales d'achats, les opérateurs retenus, et leurs éventuels avenants, et toutes les pièces afférentes.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les conventions relatives au partage de frais avec les opérateurs retenus, et leurs éventuels avenants, et toutes les pièces afférentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 19 décembre 2025
Publiée le **22 DEC. 2025**

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

